

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :13/08/99
N° DE DEPOT :12847
R.C.S. LYON :329 425 128
N° DE GESTION:92 B 03008

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
INDICIA DIAGNOSTICS

33 AVENUE DE LA CALIFORNI
69600 OULLINS

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

INDICIA DIAGNOSTICS

Société anonyme au capital de 2 736 600 Frs

Siège social : 33 avenue de la Californie 69600 OULLINS

RCS LYON B 329 425 128

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JUIN 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf

**et le vingt cinq juin, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le conseil d'administration s'est réuni,
au Cabinet de ROCHETTE, Avocat, 6 place Bellecour 69002 LYON, sur convocation de son Président.**

Présence au Conseil :

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Monsieur Philippe GUILLOT-CHENE

Monsieur Pierre Etienne BLOND

**En conséquence, Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, président du conseil d'administration constate
que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le
conseil peut valablement délibérer.**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

**Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à
l'ordre du jour :**

- Démission du Directeur Général

**Le Président expose au Conseil que Monsieur Philippe GUILLOT-CHENE ne désire plus exercer les
fonctions de Directeur Général de la Société.**

**Le Président indique que compte tenu de la nouvelle structure de la société, le concours d'un Directeur
Général n'est plus indispensable.**

**En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir accepter la démission de Mr Philippe
GUILLOT-CHENE à compter de ce jour et de ne pas pourvoir à son remplacement.**

**Le Conseil accepte la démission de Monsieur Philippe GUILLOT-CHENE de ses fonctions de Directeur
Général et le remercie pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son
mandat.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture par les membres du
bureau.**

Le Président du Conseil d'Administration

Ce Me confère 